

## Compte rendu du 13 juin 2016

**Participants** : Sandrine, Eric, Valérie, François, Pascale, Richard, Natacha, Guy, Roland, Jean Paul, Khalid, Betty, Gilles, Sébastien, Pascale, Catherine et Jean- François .

**Maître du temps** : Betty

**Animateur** : Richard

**Compte rendu** : Pascale G

### **1 . validation du compte rendu précédent**

Il a été fait lecture du compte rendu de la réunion précédente. Plusieurs difficultés ont été soulevées concernant la procédure ,le manque de structure et les actions .

- Concernant la procédure :
  - ° Le temps accordé à la lecture du compte rendu en début de séance est de 10 à 15 mn.
  - ° Les modifications du texte sont à envoyer avant la réunion par mail collectif (gain de temps)
  
- Concernant le manque de structure : différentes propositions
  - ° L'animateur doit imposer le temps de parole.
  - ° Prise de parole à main levée
  - ° Décider qui sera l'animateur de la prochaine séance.
  - ° Faire un ordre du jour plus précis
  - ° Temps de questions à la fin de la réunion.
  
- Concernant les actions :

Il est nécessaire de différencier les actions à mener, d'une réunion à l'autre, du traitement de fond (vision globale et profonde du projet). Il sera fait le point des actions décidées en début de séance.

En pratique, pour cette réunion, sont concernés le tableau de données de la consommation, les outils informatiques et la Nef.

En ce qui concerne le tableau, avant la prochaine réunion ceux qui veulent participer à l'expérience envoient les renseignements à Betty. Ils permettront à chacun de prendre conscience de sa façon de consommer et plus largement ils serviront à déterminer les prestataires à démarcher.

Pour les outils informatiques, la formation est assurée par Jean-Paul. Le prochain groupe sera constitué de Khalid , Sébastien, Valérie et Richard. Il reste à déterminer une date.

En ce qui concerne la Nef . Jean Paul a eu un entretien avec Michel Chrétien. La Nef est en transition, il faut attendre au moins 3 mois pour l'ouverture d'un compte. Il n'y a pas de possibilité de chéquier, ce qui aura pour conséquence une gestion plus lourde pour l'association ; Les CB seront disponibles en 2017. Pour finir, le livret Nef fonctionne très bien et il est possible d'assurer une gestion par internet.

A l'avenir, il faudra créer un groupe de réflexion sur la maîtrise du système bancaire afin de pouvoir répondre à des questions telles que le budget nécessaire, les cotisations, les dépenses...

## **2. La Charte**

Le groupe est constitué par Valérie, Eric, Richard, Pascale, gilles, Cécile.

La charte est constituée de 3 parties : un préambule, d'une déclinaison de qualificatifs et d'une conclusion.

Le préambule a fait l'objet de modifications au cours de la réunion. Sa nouvelle formulation est la suivante :

« Nous proposons de créer une monnaie complémentaire participant à une société plus juste et plus humaine. Cette monnaie est locale, citoyenne, éco-responsable et solidaire »

La mise en pratique de ces résolutions sera à préciser dans un autre document ( ex : règlement intérieur).

Concernant la conclusion, il a été fait 3 propositions, il faut en choisir une:

- ° *La monnaie, un moyen plutôt qu'une fin.*
- ° *Faisons de notre monnaie un lien plutôt qu'un bien.*
- ° *Que la monnaie soit au service de l'être plutôt que de l'avoir.*

### **3. Les statuts**

Le groupe est constitué de Natacha, Khalid, François, Jean-Paul

L'élaboration des statuts nécessite une compatibilité avec la loi du 31 juillet 2014. Cela aurait pris un certain temps. A la suite de ce constat et parce que pour certains, l'ouverture d'un compte bancaire était une nécessité, il a été décidé d'élaborer des statuts simplifiés.

Jean Paul s'est chargé de nous transmettre de tels statuts. Pour cela, il a eu recours à ceux d'une association déjà existante. Quelques corrections sont nécessaires pour que ces derniers soient l'expression de notre projet.

Il a été procédé à la lecture des statuts. Il manque des informations telles que le nom de l'association, le lieu du siège, le montant de la cotisation...

Quelques questions ont été débattues :

° La difficulté d'instaurer une prise de décision par vote ou consensus ; Notre groupe penche plutôt pour le consensus mais il faudra résoudre quelques problèmes pratiques : Consensus et grand nombre, compatibilité ? (d'après Khalid, oui), consensus réservé à ceux qui ont travaillé sur le projet ?

° Concernant la cotisation : cotisation payable en début d'année civile ou cotisation annuelle de date à date. Les 2 ont leurs avantages et inconvénients. Par exemple, si cotisation à l'année civile. Au 1<sup>er</sup> janvier, il n'y aura pas d'adhérents. Les personnes qui ne sont pas à jour ne peuvent pas participer. Si des délais sont accordés, il y a non respect des statuts.

° Concernant l'art 10. Certains points posent problèmes tels que le système pyramidal (adhérents, conseil d'animation, collège), le principe de cooptation, le défaut d'information concernant le minimum de personnes au conseil d'animation.

### **4. Fin de la séance**

1. le texte des valeurs n'est qu'un inventaire des valeurs exprimées par le collectif
2. Nécessité de faire un mail de bienvenu pour le groupe.
3. Création d'un groupe de graphisme à prévoir. Se sont proposés François, Natacha, Guy.
4. Différencier le groupe de communication du groupe secrétariat.
5. Déterminer le nom de l'association et de la monnaie
6. Définir la charte
7. Reprise des discussions sur les statuts.

Les points de 3 à 7 constituent l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu le 27 juin à 20 h , salle Suzanne Lacore. L'animateur est une animatrice : Natacha.

**Il est rappelé qu'il faut envoyer les données concernant votre consommation à Betty à son adresse mail perso [xxx@x](mailto:xxx@x) le samedi 25 juin au plus tard pour permettre à Seb de faire un récapitulatif pour le 27.**